

Programme WIC & WIC Farmers Market du Kentucky Droits et responsabilités

Vous avez besoin d'aide ? Si vous avez des difficultés à comprendre ou à lire l'anglais ou si vous avez un handicap, une assistance linguistique gratuite ou d'autres aides et services sont disponibles sur demande.

Mes droits :

Aliments WIC : Si mon enfant ou moi-même sommes admissibles au programme WIC, je recevrai une carte eWIC pour acheter des aliments sains à l'épicerie. Les aliments sains WIC m'aideront moi/mon enfant à manger sainement, mais ne fourniront pas tous les aliments dont j'ai besoin chaque mois. Je recevrai des informations sur mon pack alimentaire WIC et sur les endroits où faire les courses.

Éducation nutritionnelle et soutien à l'allaitement maternel : Je vais obtenir des informations sur les sujets de nutrition qui m'intéressent. WIC m'aidera et me soutiendra pour l'allaitement.

Informations sur les soins de santé et orientation vers d'autres services : WIC partagera des informations sur les vaccinations, la recherche d'un médecin et d'autres services dont je pourrais avoir besoin ou qui pourraient m'intéresser.

Politesse : Le personnel du programme WIC et du magasin me traitera de manière équitable et égale, avec politesse et respect, en retour je traiterai le personnel du programme WIC et du magasin avec politesse. Si j'ai des préoccupations concernant mon expérience d'achat WIC, je contacterai mon bureau WIC ou le bureau de gestion des fournisseurs WIC de l'État au 1-877-597-0367.

Informations sur le transfert WIC : Je peux être transféré(e) vers un autre bureau WIC en dehors du Kentucky. Je peux demander au personnel WIC de me donner des informations de transfert à fournir à mon nouveau bureau WIC. (Vérification de la certification également appelée VOC).

Traitement équitable/Droit de déposer une plainte : Les normes d'admissibilité et de participation au programme WIC sont les mêmes pour tous, sans distinction de race, de couleur, d'origine nationale, de sexe, de handicap ou d'âge. J'ai le droit de déposer une plainte si j'estime avoir été traité(e) injustement par le personnel WIC ou le personnel du magasin.

Audience équitable : Je peux demander une audience équitable si je ne suis pas d'accord avec une décision concernant mon admissibilité à WIC. Les procédures d'audience équitable sont affichées dans mon bureau WIC.

Assistance gratuite à la communication : Je comprends que si j'ai des difficultés à comprendre ou à lire l'anglais ou si j'ai un handicap, une assistance linguistique gratuite ou d'autres aides et services sont disponibles sur demande.

Confidentialité : Mes informations sont privées. Je comprends que les données WIC de mon enfant peuvent être partagées avec d'autres programmes du département de la santé publique du Kentucky, comme les vaccinations. Si je fais l'objet d'une enquête pour abus du programme WIC, mes informations peuvent être partagées.

Procuration : Je comprends que je peux désigner des mandataires pour agir en mon nom pour les services WIC. Tous les mandataires doivent se conformer à ces droits et responsabilités.

Mes responsabilités :

Fournir des informations correctes :

- En signant le formulaire d'inscription, d'autorisations, de certifications et de consentement CH-5, je certifie que les informations que je fournis pour la détermination de mon admissibilité aux services WIC sont correctes, à ma connaissance. Cela inclut l'identité, l'état de grossesse, l'adresse, la taille du foyer, le revenu du foyer et l'admissibilité à Medicaid, SNAP (Supplemental Nutrition Assistance Program), TANF (Temporary Assistance to Needy Families).
- J'informerai le personnel WIC en cas de changement de revenu, d'adresse ou de numéro de téléphone de mon foyer.

Participation au programme WIC :

- Si je ne participe pas à mes prestations alimentaires ou à celles de mon enfant (ne récupère pas mes aliments/ne respecte pas mes engagements horaires ou demandes) pendant deux mois consécutifs, moi ou mon enfant pourront être retirés du programme WIC. Je peux contacter mon bureau WIC pour demander à être réintégré(e) s'il me reste de l'admissibilité dans ma période de certification ou pour être re-certifié(e).
- Si je reçois les prestations alimentaires de mon enfant en retard, il se peut que je ne reçoive pas toutes les prestations alimentaires pour ce mois, les prestations alimentaires peuvent être réduites en fonction du nombre de jours restants dans le cycle de prestations de mon enfant.

Carte eWIC :

- Il en va de ma responsabilité de garder ma carte eWIC et mon PIN confidentiel en sécurité. (Ne partagez votre carte ou votre code PIN qu'avec les personnes que vous avez identifiées comme mandataires)
- Si ma carte eWIC est perdue, volée ou endommagée, je dois appeler le bureau WIC pour obtenir de l'aide.

Abus de WIC :

- Si je fais de fausses déclarations, dissimule ou cache des faits afin d'obtenir le WIC, on peut me demander de rembourser la valeur de la nourriture reçue et de me retirer du programme WIC.
- Un comportement perturbateur, des menaces d'abus ou des abus physiques à l'encontre du personnel et des vendeurs ou du personnel du marché des producteurs constituent une violation des règlements du programme WIC et peuvent entraîner la disqualification du programme.
- Je comprends que les violations suivantes peuvent entraîner la disqualification du programme et le remboursement des prestations alimentaires qui m'ont été délivrées et me soumettre à des poursuites civiles ou pénales en vertu de la loi fédérale et de l'État :

- Échanger des aliments complémentaires contre de l'argent, un crédit ou des produits alimentaires non WIC
 - Acheter des aliments non WIC ou des articles alimentaires non autorisés ;
 - Acheter des produits alimentaires supplémentaires en plus de ce qui m'a été délivré ; et
 - Vendre ou proposer de vendre mes aliments WIC, mes prestations WIC ou mon tire-lait WIC, que ce soit verbalement, par écrit ou en ligne, ou permettre à quelqu'un d'autre de le faire.
 - Participer à plus d'un programme WIC et/ou au *Commodities Special Food Program* (CSFP) en même temps.
 - Si je donne à quelqu'un ma carte eWIC et mon code PIN et qu'il utilise mes prestations alimentaires de manière abusive, les aliments ne seront pas remplacés.
- Le programme WIC du Kentucky est un fournisseur promouvant l'égalité des chances. Veuillez consulter ci-dessous les informations relatives au dépôt d'une plainte pour atteinte aux droits civiques.**

Le programme WIC du Kentucky est un fournisseur promouvant l'égalité des chances. Veuillez consulter ci-dessous les informations relatives au dépôt d'une plainte pour atteinte aux droits civiques.

Conformément à la loi fédérale sur les droits civiques et aux réglementations et politiques en matière de droits civiques du ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA), cette institution ne peut pratiquer de discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale, le sexe (y compris l'identité sexuelle et l'orientation sexuelle), le handicap, l'âge ou les représailles pour une activité antérieure en matière de droits civiques.

Les informations sur les programmes peuvent être disponibles dans des langues autres que l'anglais. Les personnes handicapées qui ont besoin de moyens de communication alternatifs pour obtenir des informations sur le programme (par exemple, le braille, les gros caractères, les cassettes audio, la langue des signes américaine), doivent contacter l'agence locale ou d'État responsable de l'administration du programme ou le centre TARGET de l'USDA au (202) 720-2600 (voix et TTY) ou contacter l'USDA par le biais du Federal Relay Service au (800) 877-8339.

Pour déposer une plainte pour discrimination dans le cadre d'un programme, le plaignant doit remplir le formulaire AD-3027, USDA Program Discrimination Complaint Form, qui peut être obtenu en ligne à l'adresse suivante : <https://www.usda.gov/sites/default/files/documents/USDA-OASCR%20P-Complaint-Form-0508-0002-508-11-28-17Fax2Mail.pdf>, auprès de tout bureau de l'USDA, en appelant le (866) 632-9992, ou en écrivant une lettre adressée à l'USDA. La lettre doit contenir le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du plaignant, ainsi qu'une description écrite de l'action discriminatoire présumée, suffisamment détaillée pour informer le secrétaire adjoint aux droits civiques (*Assistant Secretary for Civil Rights - ASCR*) de la nature et de la date d'une violation présumée des droits civiques. Le formulaire ou la lettre AD-3027 dûment rempli doit être soumis à l'USDA par :

1. **courrier :**
U.S. Department of Agriculture
Office of the Assistant Secretary for Civil Rights
1400 Independence Avenue, SW
Washington, D.C. 20250-9410; or
2. **télécopieur :**
(833) 256-1665 ou (202) 690-7442 ; ou
3. **courrier électronique :**
program.intake@usda.gov

Cette institution est un promoteur de l'égalité des chances.